

## Balbuzard pêcheur : 4 nouveaux nids protégés



PIERRE ANTOINE FOURNIL

La préfecture maritime de la Méditerranée annonce la signature d'un nouvel arrêté de protection de l'espèce pour le secteur Calacatoggio - Castellu Rossu. Quatre nids supplémentaires sont ainsi protégés. En Corse, 17 nids font désormais l'objet d'un périmètre de protection. Cette protection passe par l'établissement de zones de quiétude de 250 mètres de rayon autour des nids au sein de laquelle toute activité est interdite en mer et sur terre. Objectif : permettre à l'espèce de se reproduire. Les périmètres d'interdiction de fréquentation de ces zones (du 1<sup>er</sup> mars au 14 août de chaque année) sont visibles sur les cartes marines, diffusés aux acteurs de la mer et tenus à la disposition du public par la Dreal.